



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ÉDITO

2023 est une année de challenges, avec des indicateurs financiers de bonnes factures. Nos valeurs, missions, engagements et fondamentaux ont démontré leurs pertinences.

Nos performances sont stables illustrant ainsi l'attrait et la solidité de notre modèle économique en tant qu'établissement public à vocation sociale. Grâce à nos efforts, notre ratio de solvabilité s'est amélioré et la liquidité du Crédit Municipal de Toulon reste favorable compte tenu de nos ressources.

Pour nos clients, nous agissons en responsabilité en favorisant le développement de projets à travers le prêt sur gage, nos lignes de prêt hypothécaire atypique, sans oublier notre gamme d'épargne.

Sous l'impulsion de notre Conseil d'Orientation et de Surveillance, le Crédit Municipal de Toulon demeure pleinement investi dans le tissu économique local.

Merci à nos clients pour leur fidélité et leur confiance.

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à l'agent comptable, la responsable contrôle permanent et le directeur général qui se sont retirés en 2023 et qui ont contribué au développement de la caisse.

A tous les collaborateurs pour leur contribution dans les résultats de cette année si particulière. Ainsi qu'à nos administrateurs qui agissent quotidiennement dans l'intérêt de nos clients et de nos prospects.



Michael Lili
Directeur Général

UNE ANNÉE PLEINE DE DÉFIS



SOMMAIRE



2

Edito

4

Organigramme

5

Gouvernance d'entreprise

7

Histoire

8

Nos activités

10 - 11

Chiffres clés

12

Rapport de gestion

14

Perspective 2024

15 - 35

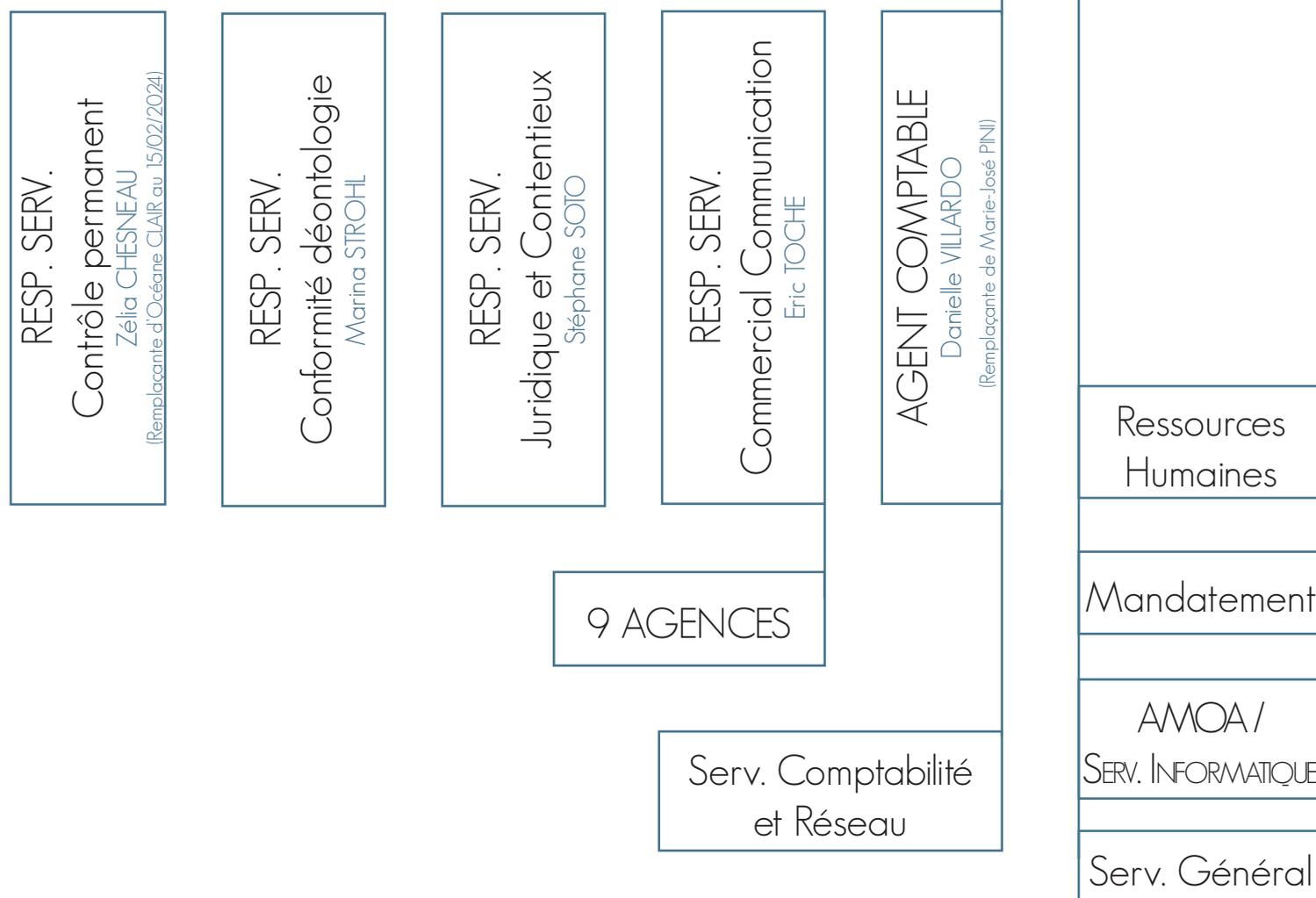
Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels



DIRECTION GÉNÉRAL



COMITÉ DE DIRECTION



Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon est présidé par le Maire de Toulon et est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire en raison de leurs compétences dans les domaines bancaire et financier (Décret n°92-1294 du 11 décembre 1992).

PRÉSIDENT

Josée MASSI, Maire de Toulon

MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Christophe MORENO, Vice président

Katia BIZAT, Conseillère municipal déléguée

Guy LEBERRE, Conseiller municipal délégué

Albert TANGUY, Conseiller municipal délégué

Béatrice VEYRAT-MASSON, Conseillère municipal déléguée

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE DE TOULON

Joel VILLECROZE, ancien Cadre Société générale

M. Henri GILLES, ancien Cadre Société générale

M. Herve PICO, ancien Cadre Caisse d'épargne

M. Bernard AMMOUIAL, ancien Directeur régional BPMED

Charles THORIS, ancien Directeur risque SG Banque de détail

COMITÉ DE DIRECTION

Michael LILI, Directeur général

Jennifer CONSTANS, Directeur général adjoint

Danielle VILLARDO, Agent comptable

Eric TOCHE, Responsable commercial et communication

Stéphane SOTO, Responsable juridique et contentieux

Océane CLAIR, Responsable contrôle permanent et gestion des risques

Marina STROHL, Responsable conformité et DPO

La ville de Toulon est considérée comme l'actionnaire unique de l'Établissement. La Caisse est administrée par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

ROLE

Établissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale. Lutter contre l'usure par le prêt sur gage corporel dont il a le monopole. Consentir des prêts sociaux. Établissement exerçant une activité bancaire en situation concurrentielle.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERTEA Monsieur Patrick Estienne
60 Bd Jean LABRO - 13016 Marseille

MEDIATEUR

Société Médiation Professionnelle Médiateur de la consommation - 24, rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux <https://mediateur-consommation-smp.fr>



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

L'idée du Mont-de-piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs pratiqués à l'époque. Il convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de bienfaisance : le Monte di Pietà. Ils proposeront à la population d'emprunter à des taux modérés en contrepartie du dépôt d'objets de toute nature.

Les Monts-de-Piété choisirent pour emblème le griffon, animal mythologique, doté d'un corps de lion, d'ailes et d'un bec d'aigle qui gardait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie.

L'établissement toulonnais est créé en 1821 par une ordonnance royale de Louis XVIII. En 1918, un décret transforme les Monts-de-Piété en caisse de Crédit Municipal.

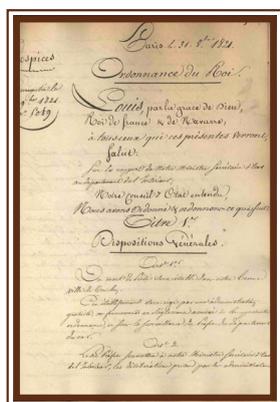
Le changement de dénomination est lié à l'extension de l'activité aux comptes de dépôts à vue parallèlement aux prêts sur gage.

La loi du 11 juin 1954 autorise les caisses à consentir des prêts aux fonctionnaires et assimilés en pratiquant le remboursement par précompte sur salaire.

Le décret du 20 mai 1955 leur reconnaît le statut d'établissement public et d'aide sociale. La loi bancaire du 24 janvier 1984 intègre les caisses au système bancaire français. Elles peuvent désormais réaliser toutes les activités bancaires pour les particuliers.

La loi du 15 juillet 1992 confirme aux caisses la qualité d'Établissement Public Administratif communal de crédit et d'aide sociale, ainsi que le monopole du prêt sur gage. Chaque caisse est indépendante et exerce les activités de son choix.

Le décret du 19 Décembre 2008 confirme le monopole de droit public des caisses de Crédit Municipal en matière de prêts sur gage.



LE DICO

LE CLOU

Il fait référence aux clous sur lesquels étaient accrochés les objets déposés en gage.

« MA TANTE »

Le Prince de Joinville (1818 - 1900), 3ème fils de Louis Philippe, était un joueur invétéré qui avait mis en gage sa montre pour payer ses dettes. N'osant pas l'avouer à sa mère, la Reine Marie-Amélie, qui s'étonnait de ne plus voir ledit bijou, il prétextait l'avoir oublié chez sa tante.

EN LEUR TEMPS

Victor Hugo, Paul Verlaine et Émile Zola eurent, en leur temps, souvent recours au prêt-sur-gage au Mont-de-Piété.

EN NOTRE TEMPS

Référence aux prêts sur gage dans le film culte « Les visiteurs 2 ».

INSOLITES

LE + LONG

- Le 30 janvier 2003, soit 54 ans 4 mois et 16 jours après avoir été déposé, un lot de bijoux (2 colliers et une médaille) a été récupéré par la famille de l'engagiste.

LE + SOLIDAIRE

- On raconte qu'une dame, chaque matin, apportait son matelas en gage. L'argent lui servait à acheter des pommes de terre en gros, qu'elle revendait au détail dans la journée. Le bénéfice de cette vente lui permettait, chaque soir, de récupérer son matelas pour la nuit.

LE + PRAGMATIQUE

- L'hiver, le Crédit Municipal était envahi de bicyclettes mises en gage jusqu'au printemps. Leurs propriétaires économisaient ainsi les frais coûteux d'un garage.

- A l'origine du prêt sur gage, les objets déposés en gage nous sembleraient aujourd'hui bien insolites : set de torchons, draps, rideaux, ceintures, morceaux d'étoffes, pantalons, chemises, robes, caleçons, etc...

LE SERVICE BANCAIRE

Souhaitant être ouvert à tous, le CMT propose une large gamme de service et de produits financiers adaptée à tous les besoins, associée à une tarification résolument économique :

- ouverture et gestion de compte bancaire avec consultation et gestion par Internet
- moyens de paiement : chéquier, carte bancaire Visa
- livrets d'épargne : Livret A, LDD, LEP, Livret B, Livret jeune
- placements : bons de caisse, compte à terme libres ou à revenus trimestriels sur 2 et 4 ans.

Les financements aux particuliers.

LA GAMME DE FINANCEMENT

LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal de Toulon propose une gamme de financements adaptés à tous les projets que ce soit aux fonctionnaires et assimilés, aux salariés et aux retraités.

A partir de 1 000 € pour lutter contre le recours aux crédits renouvelables sur des durées de 6 à 96 mois in fine ou 120 mois amortissable, sans justificatif d'achat, sans ouverture de compte obligatoire et avec des taux toujours parmi les plus compétitifs.

GRIFFON PATRIMOINE ET PRÊT RELAIS

Prêt adossé à un bien immobilier ou à un placement pouvant être amortissable ou remboursé en In fine avec paiement des intérêts mensuellement.

LES FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS

Dans le but de satisfaire les nombreuses associations clientes du Crédit Municipal, celles-ci disposent de prêts d'investissement et de prêts relais.

LES PARTENARIATS

Toujours soucieux d'apporter le meilleur conseil possible à ses clients, le Crédit Municipal de Toulon a développé des partenariats avec des professionnels reconnus dans les domaines : Prêts immobilier, La restructuration de crédit, l'assurance vie.

LE PRÊT SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, le prêt sur gage demeure l'activité « historique » depuis 1821 à Toulon.

Bijoux, montres, tableaux, œuvres d'art... tout objet de valeur qui figurent sur le marché des enchères publiques peuvent être gagés.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Présentez vous dans l'une de nos agences prêt sur gage avec un ou plusieurs objets de valeur vous appartenant muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vos objets sont estimés sur place par notre appréciateur et le montant est déterminé notamment par leur valeur sur le marché des ventes aux enchères publiques. Nous vous proposons ensuite un prêt pouvant aller jusqu'à 75 % de la valeur estimée.

GÉREZ VOTRE PRÊT

Prolongation - A la fin des 6 mois vous pouvez prolonger votre contrat aux mêmes conditions (intérêts et durée) dans la limite de 24 mois, trois prolongations maximum.

Renouvellement - Au-delà des 24 mois, vous pouvez renouveler votre prêt. Nous réévaluons votre objet et établissons un nouveau contrat.

Dégagement - Contre le remboursement du capital prêté et de ses frais, le client peut retirer son bien à tout moment.

LA VENTE

Vous souhaitez vous séparer de l'objet, vous pouvez demander sa vente au bout de 3 mois sans attendre la fin du prêt.

Si votre prêt n'est pas remboursé, ni renouvelé, votre objet est vendu aux enchères. Le montant de la vente de l'objet servira à rembourser le prêt, les intérêts et frais éventuels prévus dans les conditions tarifaires :

- Si l'objet est vendu plus cher que le montant de votre prêt, la différence est tenue à votre disposition pendant deux ans à compter de la vente. Il s'agit d'un Boni.
- S'il est vendu moins cher, la différence ne vous sera évidemment pas réclamée.

COMMISSAIRE PRISEUR

TOULON - Me Marie TREVoux

PUGET sur ARGENS / CORSE - Me Dominique GROSSETI

CHIFFRES CLÉS

203 ANS D'EXISTENCE

DONNEES RSU

EFFECTIFS

77 AGENTS

39 HOMMES

38 FEMMES

MOYENNE D'ÂGE

51 ANS

PRET SUR GAGE

VENTES

10

JOURNÉES
D'EXPERTISES

11

CONTRATS
EN COURS

12 404

ENGAGEMENTS
AU 31/12/2023

4051

DÉGAGEMENTS
AU 31/12/2023

3867

RÉSEAUX SOCIAUX

@credit_municipal_de_toulon

NOTE GOOGLE
4,2 / 5

FACEBOOK

422 followers

INSTAGRAM

182 followers

LINKEDIN

434 abonnés

BANQUE ET CRÉDITS

CLIENTS
BANCAIRES
7111

NB CRÉDITS EN
COURS
1696

TOTAL PRÊTS
AMORTISSABLES
138

TOTAL PRÊTS
INFINE
447

TOTAL PRÊTS
585

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU DIRECTEUR

En 2023, l'économie mondiale a été qualifiée par les économistes d'« année de transition ». Les taux d'intérêt ont atteint un pic haut, et le processus de désinflation a été parfois chaotique. L'activité mondiale résiste mieux que prévu, mais la croissance reste inférieure à sa moyenne pré-crise. Le conflit en Ukraine a impacté les différentes économies mondiales.

L'économie française a connu des fluctuations importantes, marquées par plusieurs tendances et événements tels que la croissance économique faible et un niveau d'inflation haut. Le secteur bancaire a dû s'adapter à ces changements et Le Crédit Municipal de Toulon a montré sa résilience face à des tendances économiques atypiques et incertaines.

L'activité Prêt sur Gage s'est maintenue à un bon niveau.

Pour l'activité bancaire, la production de prêts a atteint un niveau record ainsi que nos encours. L'épargne de précaution a été dopée par un niveau de taux élevés.

De part l'incertitude des activités, nous restons vigilants sur les frais généraux.

Le résultat de l'exercice est affecté aux comptes excédents capitalisés et de fait notre ratio de solvabilité s'améliore.

Compte tenu des ressources, la liquidité du Crédit municipal de Toulon reste bonne.

Je remercie vivement l'ensemble du personnel pour sa contribution dans les résultats de cette année.

Je remercie également le Vice-Président et l'ensemble des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour l'aide, le soutien et l'apport technique apportés à l'établissement.

Michael LILI

RAPPORT D'ACTIVITÉ

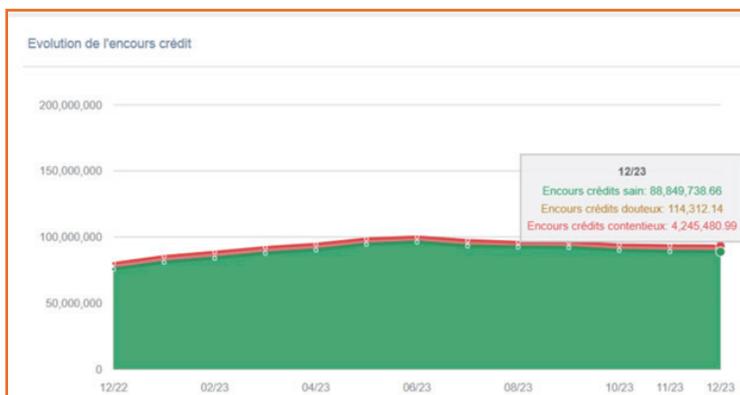
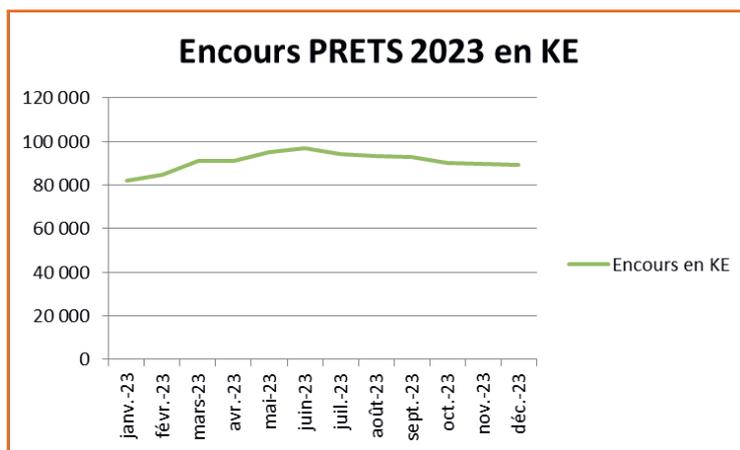
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

L'augmentation des créances sur la clientèle résulte principalement de la ligne crédits immobiliers qui sont pour la majorité des crédits relais dont la durée moyenne est de 16 mois.

La durée de nos encours reste contenue ce qui permet à la fois de gérer notre liquidité et le risque de taux.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'octroi de nos financements. Nos règles ont été adaptées en fonction de l'analyse des dossiers aux contentieux et des décisions de la Commission de Surendettement de la Banque de France qui a assoupli sa politique d'acceptation de plans de surendettement voire de mise en place de rétablissements personnels.

LES PRÊTS SUR GAGES



L'encours et l'activité des prêts sur gages sont stables sur 2023 malgré que le cours de l'or ait fortement augmenté et que les officines de ventes d'or soient réapparues incitant les clients à vendre leurs objets dans un cadre juridique très souple.

Par contre, nous constatons l'arrivée d'une nouvelle clientèle possédant des objets d'une valeur plus grande. Nous restons très attentifs à l'évolution de cet encours qui représente la base de notre métier et l'histoire de notre établissement.

PORTEFEUILLE TITRES

Suite aux exigences de l'ACPR, nous avons été contraints de diminuer la taille du portefeuille de placement et de vendre certaines lignes d'obligations (20 000 k€) et le montant du portefeuille incluant des assurances a diminué d'environ 37 000 k€.

L'objectif est de maintenir pour 2024 un taux de liquidité de 40%.

LES RESSOURCES

En 2023, la croissance ne provient pas d'action volontaire de notre part mais de l'évolution de l'épargne de nos clients en lien avec les taux courts élevés.

Nos formules d'épargne apparaissent simples, suffisamment rémunérées et très sécurisantes.

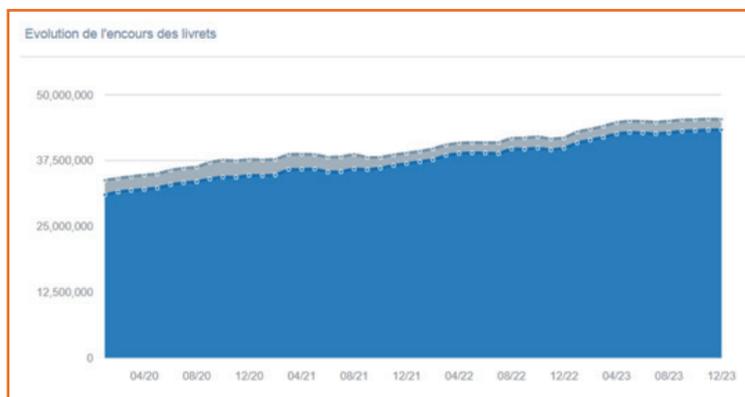
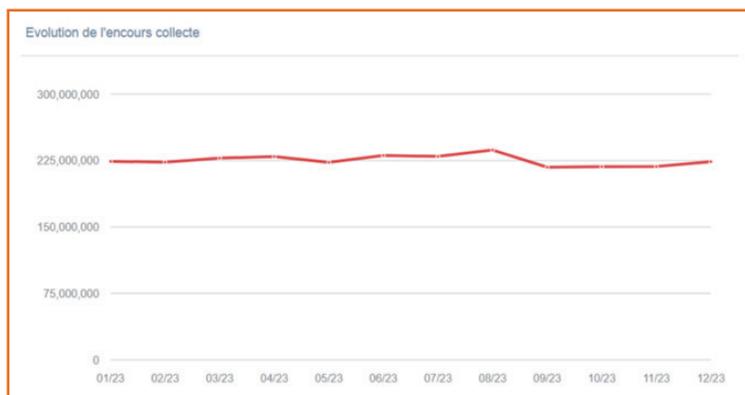
Ce volume de dépôts permet à l'établissement de ne pas aller chercher des financements auprès du marché interbancaire.

Compte tenu des difficultés connues par le passé pour cette nature d'opération, financer notre passif par des ressources clientèles est

une force indéniable.

Le détail de nos ressources est composé de placements en compte à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.



COMPTE DE RÉSULTAT

MARGE D'INTÉRÊTS

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt. Ils sont réescomptés chaque mois.

COMMISSIONS

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours au service d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour des opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne

ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

PRODUIT NET BANCAIRE

Notre PNB connaît une forte hausse liée à la forte activité crédits tant en production qu'en rotation du stock, ainsi qu'à la rentabilité de certaines lignes du portefeuille de placement.

Les Charges générales d'exploitation :

Les charges de personnel sont stable grâce à une stabilisation des effectifs. Les services extérieurs affichent une forte hausse (GIE, Impôts). L'augmentation du GIE est principalement due à une mise aux normes réglementaires et des enjeux blanchiment, cybersécurité.

Dotation aux amortissements :

Les dotations aux amortissements des lourds investissements des années passées commencent à diminuer. -21 k€

Coût du risque :

Le coût du risque enregistre le provisionnement des dossiers présentant un risque en s'appuyant sur des évaluations des biens en valeur « à la casse », les reprises de provisions sur les dossiers où nous constatons une amélioration du risque et le passage en non-valeur de dossiers devenus irrécouvrables.

Ce coût est en nette diminution, car d'une part les nouveaux dossiers entrant en contentieux sont moins nombreux et mieux garantis, tandis que les dossiers précédemment provisionnés ont connu une issue plus favorable qu'initialement anticipé.

RÉSULTAT

En 2023, le résultat fiscal est de 566 k€. Le taux de l'IS est de 141 k€. Le résultat comptable de 272 k€.

RATIOS PRUDENTIELS

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres	31 943 777	30 871 283	30 101 573	29 966 592
Ratio de Solvabilité	24,51 %	21,70 %	19,51 %	19,31 %
Ratio de Levier	11,17 %	10,85 %	10,76 %	10,76 %
Ratio LCR	154,05 %	138,83 %	125,77 %	115,35 %

RATIOS RENTABILITÉ

	2023	2022	2021	2020
Coefficient d'exploitation	83,34 %	82,02 %	82 %	81 %

PERSPECTIVES 2024

Prédire les résultats 2024 dans un monde si mouvant est un exercice difficile. En prenant en compte les risques géopolitiques, le niveau macro économique, l'inflation, le marché de l'immobilier sous tension et la spécificité du tissu économique local, nous devons rester prudent et être dans l'action.

Concernant l'ADN du CMT à savoir le prêt sur gage, nous allons mettre en place une communication percutante sur les réseaux sociaux et dans la presse locale mais aussi dans les salons. Une nouvelle dynamique sera mise en place grâce à des journées d'évaluation permettant de faire connaître nos services et nous prévoyons d'augmenter le quantum d'or pour s'ajuster au marché et montrer notre attractivité. En parallèle, une étude sur le plan national pour une communication commune sera entreprise en collaboration avec les autres caisses de la conférence permanente.

Pour l'activité bancaire, l'animation du réseau agences et de nos partenariats crédits et ressources sera la priorité commerciale 2024. Pour cela, l'optimisation du réseau et le lancement du programme AMBITION 2024 seront des enjeux pour renforcer notre relation client.

La satisfaction client est au cœur des attentes et demeure notre priorité.

Pour ce qui est de la réduction des frais généraux : un vaste chantier de réduction des coûts sera mise en place en optimisant notre consommation en lien avec nos besoins.

Nous sommes en recherche active de nouveaux locaux pour notre siège social en lien avec l'échéance de notre bail prévue en juin 2025. En complément, l'optimisation des coûts d'investissements feront l'objet d'une étude attentive.

Par ailleurs, la sécurisation des placements arrivant à échéance en profitant des taux élevés court terme nous permettent de conserver de la rentabilité pour 2024.

Conformément aux exigences de l'ACPR, nous maintiendrons un ratio de 40% de liquidité, sur l'ensemble de l'exercice 2024. Un vaste chantier sera mené avec le service contrôle permanent pour répondre aux exigences réglementaires suivant un plan de charge sur 2024.

Le coût du risque devrait rester maîtrisé.

Parallèlement, nous continuerons d'investir dans la formation réglementaire et aussi professionnelle.

On s'attend à ce que la croissance se poursuive, probablement à un rythme plus modéré. Les politiques monétaires et fiscales joueront un rôle crucial dans cette évolution et auront un impact sur notre activité au quotidien.

Aussi, après une période d'inflation plus élevée en 2023, les banques centrales chercheront à maîtriser l'inflation tout en soutenant la reprise économique. Cela pourrait entraîner des ajustements des taux d'intérêts courants 2024.

Les avancées technologiques continueront d'influencer les modèles.

Nous concernant, la cybersécurité et l'adaptation des moyens de paiements seront des enjeux importants.

En tant que dirigeant, je peux affirmer avec certitude mon engagement pour la stabilité et la gestion prudente du Crédit Municipal de Toulon.

Nous resterons fidèles à nos valeurs et dévoués au service de tous les acteurs en lien avec notre activité : Clients, collaborateurs, administrateurs et partenaires.

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon
Ce rapport contient 21 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@experteia.fr

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, s'établissent à un montant net de 8 492 K€ au bilan au 31 décembre 2023. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts des créances douteuses liées aux prêts sur gages corporels et des lots saisis par la police. Le capital des lots saisis par la police est provisionné à 75% si le lot est dans les locaux de la Caisse de Crédit Municipal à 100% lorsque le lot est détenu par les autorités judiciaires. Le capital des prêts sur gages douteux est garanti par l'objet en gage, il ne fait donc pas l'objet de provision systématique. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2023 s'établit à 598 K€, dépréciés à hauteur de 280 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Crédits de trésorerie

L'activité de crédits de trésorerie est l'activité principale développée par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon. Elle englobe l'activité crédits personnels et crédits immobiliers. L'encours des crédits de trésorerie au 31 décembre 2023 est de 93 435 K€ pour une créance nette de 91 176 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux crédits de trésorerie sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. L'encours douteux de crédits de trésorerie au 31 décembre 2023 s'établit à 3 745 K€, dépréciés à hauteur de 2 175 K€. Sont également inclus dans cette catégorie de créances sur la clientèle les crédits restructurés, correspondant à des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement. Elles représentent un encours de 646 K€ déprécié à hauteur de 85 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 4 octobre 2018.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Experteia Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 13 mai 2024
Expertea Audit



Société de Commissariat aux Comptes
100, Boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Tél : +33(0)4.95.06.99.77 / Fax : +33(0)4.95.06.99.71
Siret : 504 073 931 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Patrick Estienne
Associé

BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON

EUROS

Code Poste	ACTIF	déc.-23	déc.-22
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	7 826 244	9 834 901
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	0	0
030PA	Créances sur les établissements de crédit	54 663 250	41 332 631
048PA	Créances sur la clientèle	100 886 405	87 449 152
060PA	Obligations et autres titres a revenu fixe	70 623 995	99 650 903
070PA	Actions et autres titres a revenu variable	4 033 656	12 666 218
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
100PA	Parts dans les entreprises liées	427 622	346 983
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
120PA	Location simple	0	0
130PA	Immobilisations incorporelles	0	0
140PA	Immobilisations corporelles	2 581 416	2 776 455
150PA	Capital souscrit non verse	0	0
160PA	Actions propres	0	0
170PA	Autres actifs	770 516	325 021
180PA	Comptes de régularisation	810 392	289 080
L98PA	TOTAL DE L'ACTIF	242 623 495	254 671 344

Code Poste	PASSIF	déc.-23	déc.-22
300PA	Banques centrales, CCP	0	0
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	0	137 516
348PA	Opérations avec la clientèle	206 839 994	218 699 861
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	0	0
360PA	Autres passifs	398 877	424 208
370PA	Comptes de régularisation	1 492 300	2 929 210
380PA	Provisions pour risques et charges	1 311 349	171 724
430PA	Dettes subordonnées	0	0
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	637 198	637 198
435PA	Capitaux propres hors FRBG	31 943 777	31 671 628
440PA	Capital souscrit	29 363 787	28 350 795
450PA	Primes d'émission	0	0
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecarts de réévaluation	0	0
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	0
480PA	Report a nouveau (+/-)		
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	272 148	1 012 993
L99PA	TOTAL DU PASSIF	242 623 495	254 671 344

Code Poste	HORS BILAN	déc.-23	déc.-22
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	8 264 003	14 592 272
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	8 771 826	8 341 930
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	900 561 776	690 494 221
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

EUROS

Code Poste	POSTES	déc.-23	déc.-22
500PS	Intérêts et produits assimilés	8 941 219	7 232 667
505PS	Intérêts et charges assimilés	1 893 299	1 052 159
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	0	0
525PS	Charges sur opération de location simple	0	0
530PS	Revenus des titres à revenu variable	0	0
540PS	Commissions (produits)	2 214 726	1 940 742
545PS	Commissions (charges)	322 785	323 601
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	-1 377 389	-857 632
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	680 703	587 464
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	230 738	271 176
600PS	Produit net bancaire	8 012 438	7 256 306
605PS	Charges générales d'exploitation	6 474 040	6 259 759
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp.	224 871	245 925
620PS	Résultat brut d'exploitation	1 313 526	750 623
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-899 847	609 986
630PS	Résultat d'exploitation	413 679	1 360 609
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0	-10 245
650PS	Résultat courant avant impôt	413 679	1 350 365
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	0	0
660PS	Impôts sur les bénéfices	141 531	337 372
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
690PS	RESULTAT NET	272 148	1 012 993

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages. Il a également pour activité les financements aux particuliers, la collecte des dépôts et les services bancaires.

De par son statut particulier d'établissement public et financier, il est soumis aux règles du Code monétaire et financier et à celles de la Comptabilité Publique. Ainsi, ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes et contrôlés par la Chambre régionale des comptes

Son activité couvre les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2023 son taux est de 25% et le montant de l'impôt est de 141 K€.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

L'activité du Crédit Municipal de Toulon en matière de crédits repose essentiellement sur le prêt relais d'une durée moyenne de 16 mois. Cette stratégie permet encore cette année de constater une progression non négligeable des commissions liées à cette activité.

Suite aux exigences de l'ACPR, le Crédit Municipal de Toulon a été contraint de vendre certaines de ses obligations (20.000K€) et le montant de son portefeuille incluant des assurances a diminué d'environ 37.000K€.

3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4- AUTRES INFORMATIONS

Gestion du personnel

L'effectif moyen au 31/12/2023 est de 80 personnes dont 28 contractuels. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro. Une provision de 136K€ a été faite au titre des congés payés contre 121 K€ en 2023. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 24K€. Il convient d'ajouter que l'indice de rémunération des fonctionnaires a augmenté de 5 points générant mécaniquement une augmentation du poste « salaires et charges sociales ».

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2023, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 29K€.

Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES qui est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de d'Avignon, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes, Rouen et le Crédit Municipal de Monaco. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergés par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 568K€.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 272 K€ qui devrait être affecté ainsi : 203 K€ au compte 105100000 « excédents capitalisés » et 69 K€ au compte 105200000 « bonis prescrits ».

LES POSTES DU BILAN

Opérations avec les établissements de crédits

A/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2022	2023	Créances sur éta de crédits	2022	2023
Caisse	1 311	1 578	comptes ordinaires	6 022	25 603
Banque de France	8 523	6 248	trésor Public	410	759
Banque Postale	0	0	Banque Postale	15 732	6 231
			Placements sur livrets	19 166	22 070
			créances rattachées	2	0
			moins value		
total	9 835	7 826	total	41 333	54 663

Le poste créances sur établissements de crédits augmente fortement (+13.325K€). Cette progression résulte de la vente des obligations exigées par l'ACPR pour maintenir un taux de liquidité de l'ordre de 40% du montant des placements détenus par l'établissement.

En application de l'article 1121-2 du règlement n° 2020-10-07 du 22/12/2020, qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, le poste « créances sur les établissements de crédits et assimilés » de l'actif a été minoré des créances de centralisation à la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'épargne réglementée (encours des livrets A, LDD, et LEP).

A/ Les ressources

Il s'agit de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale. Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

comptes régime spécial	2 022	2 023	Comptes à terme	2 022	2 023
Livrets A	1 850	2 479	Comptes à terme	57 665	49 457
LDD	9 798	10 652	dettes rattachées	415	375
LEP	1 094	2 039			
Total	12 742	15 171	Total	58 081	49 831
Autres ressources			Autres dettes		
Livrets jeunes	182	125	Livrets ordinaires	12 599	11 656
PEP	770	762	comptes ordinaires	133 956	128 974
PEL	370	320	autres dettes		
Total	1 322	1 207	Total	146 555	140 630
total général				218 700	206 840

Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€.

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	15 171			
Comptes à terme	4 255	3 700	41 502	
autres ressources	1 207			
comptes ordinaires crédeurs	128 974			
Livrets ordinaires	11 656			
Total	161 264	3 700	41 502	0
total général	206 466			

B/ Les emplois

1/ Les crédits à la clientèle.

Les crédits à la clientèle sont présentés à leur valeur de capital restant dû majoré des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les prêts sur gages sont accordés aux particuliers selon l'estimation d'un bien qu'ils déposent en nantissement. Cette évaluation est pratiquée par un commissaire-priseur qui est responsable de son appréciation et assume personnellement et pécuniairement les pertes éventuelles (art 514-3 du Code Monétaire et Financier). Leur durée est de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Nature des créances ventilées selon le règlement ANC 2014-07

- Sont qualifiées de créances saines les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.

- Les créances douteuses sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- Les créances compromises sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.
- Les créances irrécouvrables requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte.

Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte

CREDITS					
de Trésorerie	2 022	2 023	Prêts sur gages	2 023	2 023
crédits personnels	15 994	12 563	crédits	7 651	8 174
crédits immobiliers	60 163	76 481			
Crédits restructurés	646	646			
Encours sains	76 802	89 690	Encours sains	7 651	8 174
créances contentieuses	3 720	3 745	créances douteuses	691	598
total encours	80 523	93 435	total encours	8 342	8 772
provisions	2 201	2 175	provisions	299	280
provisions surendettés	107	85			
encours net	78 214	91 176	encours net	8 043	8 492
AUTRES CREANCES					
Comptes ordinaires	2 022	2 023	Autres créances	2 022	2 023
comptes de dépôts à vue débiteurs	569	561		626	658
comptes de dépôts à vue contentieux	26	30			
total cptes ordinaires	595	591			
provisions	29	30			
créances nettes	566	561			
total général				87 449	100 886

L'augmentation des créances sur la clientèle résulte principalement de la ligne crédits immobiliers qui sont pour la majorité des crédits relais dont la durée moyenne est de 16 mois.

Durée résiduelle des encours sains en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Prêts sains	6 455	5 535	77 927	7 947
	97 864			

2 / Le portefeuille de placements corporate négociables et côtés

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires.

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'ANC 2014-07. Les titres de placements sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus-values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement : ce sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste des les détenir jusqu'à l'échéance. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 traitement comptable du risque de crédit du livre II Opérations particulières, règlement ANC 2014-07.

Constitution du portefeuille titres

Obligations	2 022	2 023	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
NORTIA	2 000	2 000	0	0	0	2 000
créances rattachées	20	20				
SG Eusser	10 000	10 000	0	0	0	10 000
créances rattachées	267	443				
ARKEA	9 000	2 000	0	0	0	2 000
créances rattachées	1 123	1				
dépréciation	0	-91				
COPARTIS	16 000	4 000	0	0	4 000	0
dépréciation	-749	-56				
créances rattachées	1 876	135				
CREDIT AGRICOLE	58 000	50 000	0	0	34 000	16 000
dépréciation		-489				
créances rattachées	2 113	2 659				
Total portefeuille	99 651	70 624	0	0	38 000	30 000

La diminution du portefeuille d'obligations du Crédit Municipal de Toulon, résulte essentiellement de la vente de certaines lignes pour un montant de 20.000K€.

3/ L'actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	construction	2 ans
Matériel de transport	5 ans	Agencements	5 à 20 ans

	actif brut	amortissement	actif net
Immobilisations incorporelles	366	366	0
Logiciels	366	366	0
Immobilisations corporelles	5 327	2 746	2 581
Terrains	66		66
Construction	532	272	261
Autres immobilisations	4 729	2 474	2 255

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2022	acquisitions	cessions	2023
Immo incorporelles	620	0	254	366
Logiciel	620	0	254	366
Immo corporelles	5 660	203	534	5 327
Terrains	66			66
Construction	572	140	179	533
Autres immo	5 022	63	355	4 729

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2022	dotations	cessions	2023
Immo incorporelles	619	0	253	366
Logiciels	619	0	0	619
Immo corporelles	2 884	225	363	2 746
Construction	266	6		272
autres immo	2 617	219	363	2 472

A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Toulon applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1. Les provisions qui concernent **les crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement, créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnées au taux fixé par le Comité de provisionnement. Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

La décote sur actifs restructurés est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant **le Prêt sur gages**, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

Le principe de contagion est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossiers sélectionnés pour leur montant, en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

	2022	dotations	reprises	2023
<i>provisions douteux crédits et dav</i>	2 530	1 866	1 004	3 393
<i>décôte</i>	107	280	302	85
<i>total provisions</i>	2 637	2 146	1 306	3 477

Le montant des créances passées en perte est de 59K€ couvert pour un montant de 58K€ soit une perte de 1K€.

B/ Provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

	2022	dotations	reprises	2023
<i>Compte épargne temps</i>	25	24	25	24
<i>congés payés</i>	122	136	122	136
<i>autres</i>	24	1 135	9	1 150
total provisions	171	1 295	156	1 311

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce sont les montants inhérents aux opérations bancaires que l'établissement assujéti décide d'affecter à la couverture de risques, lorsque les raisons de prudence l'imposent. Leur montant est de 637K€.

Capital souscrit

Nature	2022	2023	variation
dotation initiale	3	3	0
excédents capitalisés	26 190	27 122	932
Bonis prescrits	2 158	2 239	81
capital souscrit	28 351	29 364	1 013

Le résultat de 2023 de 272 K€ sera affecté à la ligne « excédents capitalisés » pour 203 K€ et à la ligne « bonis prescrits » pour 69 K€.

Autres postes du bilan

A/ Parts dans les entreprises liées

Cette rubrique est constituée par des titres de participation au fonds de garantie des dépôts.

B/ Autres actifs, autres passifs.

Nature	autres actifs			autres passifs		
	2022	2023	variation	2022	2023	variation
autres dépôts et cautions	124	261	137	424	399	-25
compte courant GIE CM services et créanciers div	201	509	308			
Autres actifs			0			
total	325	771	445	424	399	-25

C/ Comptes de régularisations

<u>actif</u>			<u>passif</u>		
2022	2023	variation	2022	2023	variation
289	810	521	2 929	1 492	-1 437

LE HORS BILAN

engagements	2022	2023	variation
Donnés sur prêts	12 058	5 831	-6 228
Autres engagements donnés	2 534	2 433	-101
engagement de financement	14 592	8 264	-6 328
engagement de garantie donné (PSG)	8 342	8 772	430
Reçus de la clientèle	690 494	900 562	210 068
engagement de garantie	698 836	909 334	210 497

LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges d'intérêts

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêté. Ils sont réescomptés chaque mois.

<u>Produits d'intérêts</u>	2022	2023	variation	<u>Charges d'intérêts</u>	2022	2023	variation
Clientèle	3 249	3 635	386	Clientèle	952	1 775	823
Prêts personnels	2 269	2 579	310	Comptes régime spéciaux	410	997	587
Prêts sur gages	980	1 055	75	Livrets ordinaires	81	159	78
Ets de crédits	283	707	425	Comptes à terme et bons de caisse	461	619	158
Prods de placemt	3 552	4 451	899	Ets de crédits	100	118	18
Comptes à vue débiteurs	150	149	-1				
total	7 233	8 941	1 709	total	1 052	1 893	841

Les commissions

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

<u>commissions produits</u>	2022	2023	variation
Clientèle	1 502	1 781	280
dont droit adjudication	77		
Commissions apporteurs prêts habitat	198	185	-13
Autres commissions	241	249	8
total commissions produits	1 941	2 215	274
<u>commissions charges</u>	2023	2023	variation
Clientèle	324	323	-1
total commissions charges	324	323	-1

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

Produits d'exploitation bancaire	2022	2023	variation	Charges d'exploitation bancaire	2022	2023	variation
liés à l'activité PSG	476	485	9	Autres charges	271	231	-40
liés à l'activité crédits	38	0	-38	Dotation provision titres	0	0	0
Autres produits	74	196	122				
reprises provision titres de placement	0	0	0				
total produits	587	681	122	total charges	271	231	-40

Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	2022	2023	variation
Salaires et traitement	2 911	2 940	30
URSSAF	531	529	-2
Autres charges	1 052	972	-81
total charges de personnel	4 494	4 441	-53
Charges d'exploitation			
services extérieurs	1 536	1 503	-33
Impôts et taxes	40	77	37
autres charges d'exploitation	190	453	264
total charges d'exploitation	1 766	2 033	267
total charges	6 260	6 474	214

Dotation aux amortissements sur immobilisations en K€

Immobilisations	2022	2023	variation
incorporelles			
Logiciels	0	0	-0
corporelles			
Constructions	2	6	4
Matériels	51	52	1
Autres immobilisations	193	167	-26
total	246	225	-21
total dotation	246	225	-21

Coût du risque en K€

Nature	2022	2023	variation	Nature	2022	2023	variation
Dotation provisions				Reprises de provision			
Créances douteuses prêts	719	885	167	Créances douteuses prêts	1 528	912	-616
Décote surendettés	452	280	-173	Décote surendettés	439	302	-137
Créances douteuses PSG	58	55	-3	Créances douteuses PSG	50	74	24
DAV douteux	18	19	1	DAV douteux	38	18	-20
autres provision	0	907	907				
total dotation	1 247	2 146	899	total reprise	2 054	1 306	-748
Créances irrécouvrables	197	59	-138	coût du risque	610	-900	-1 510

Le coût du risque mesure le potentiel de pertes ou les pertes constatées sur les crédits prêts personnels et immobiliers. Sa variation s'explique par une provision de 907.457,78€ effectuée au titre de mise en cause du Crédit Municipal de Toulon devant le Tribunal.

LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

Un réseau d'agences à votre service

(SIRET 268 300 803 00197 - ORIAS 09 052 112 - www.credit-municipal-toulon.fr)

TOULON (Siège social)

Pl. Besagne – Bât A - 83000 TOULON
commercial@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 18 96 00

TOULON

8, pl. Louis Blanc - 83000 TOULON
mayol@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 03 57 03

LA GARDE

ZAC Grand Var - av. Condorcet - 83130 LA GARDE
grandvar@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 21 50 77

OLLIOULES

1242, av. Jean Monnet - 83190 OLLIOULES
ollioules@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 06 06 55

PUGET-SUR-ARGENS

Espace Vernèdes n°6 - Chemin des Vernèdes
83480 PUGET SUR ARGENS
puguet@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 45 66 88

NICE

2, bd. Dubouchage - Palais Cauvin - 06000 NICE
nice@credit-municipal-toulon.fr - 04 93 80 30 15

AJACCIO

7, bd du Roi Jérôme - 20179 AJACCIO
ajaccio@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 21 51 64

BASTIA

12, bd Paoli - 20200 BASTIA
bastia@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 31 38 54



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



Caisse de Crédit Municipal de Toulon dont le siège est Place Besagne, Bâtiment A, 83000 TOULON. Établissement public administratif communal de crédit et d'aide sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par Saxoprint. Illustré par nos soins.

